Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1786

Artikel: Le projet d'agglomération genevois, complexe et incomplet : l'ambition transfrontalière est louable, mais sans moyens vraiment adéquats le danger est grand que le rééquilibrage nécessaire ne soit pas atteint

Autor: Marco, Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012531

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le projet d'agglomération genevois, complexe et incomplet

L'ambition transfrontalière est louable, mais sans moyens vraiment adéquats le danger est grand que le rééquilibrage nécessaire ne soit pas atteint

Daniel Marco (12 juillet 2008)

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois se distingue des autres projets helvétiques par sa complexité (il dispose d'un site particulier). Il s'inscrit dans trois périmètres différents et fait l'objet de deux accords signés par les partenaires en présence des deux côtés des frontières nationales (Suisse-France) et cantonales (Vaud-Genève). Enfin il sert de référence à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme de toute la cuvette du Genevois.

La diversité des périmètres d'abord. Le projet répond à l'offre de la Confédération de soutenir le développement des infrastructures de transport des agglomérations helvétiques, sous condition de cohérence entre mobilité, urbanisation et impacts sur l'environnement. Les promoteurs du projet franco-valdo-genevois disent répondre à ces exigences et sollicitent divers soutiens financiers pour les quinze ans à venir. Mais le projet transfrontalier a également été retenu par la France, dans le cadre de son programme de coopération *«pour un rayonnement européen des métropoles françaises»*. Ce programme de coopération métropolitaine vise à développer *«les fonctions supérieures de l'agglomération»*, c'est-à-dire les organisations internationales et les activités liées à celles-ci auxquelles la France s'intéresse beaucoup. Enfin la Région Rhône-Alpes reconnaît l'agglomération franco-valdo-genevoise comme sa deuxième métropole et lui a attribué son label *«Grands projets»*.

Ensuite les plans et textes qui traduisent le projet d'agglomération constituent la matière de deux accords signés par les partenaires français et suisses, vaudois et genevois. D'une part la Charte d'engagement du projet d'agglomération, un document qui a l'ambition de fonder le développement de la coopération transfrontalière pour les prochaines années. D'autre part la Charte d'engagement du plan directeur de l'habitat transfrontalier, élaborée par la commission *«Logement - environnement»* du Comité régional franco-genevois et qui fixe notamment les objectifs annuels de la production de logement des différents partenaires.

Enfin le projet d'agglomération est devenu la référence incontournable pour toutes les mises à jour, modifications, transformations des pièces essentielles de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans la cuvette du bout du lac, tels que le plan directeur du canton de Genève et les schémas de cohérence territoriale (SCOT) des communes et communautés de communes françaises.

Pourtant, malgré toutes ces obligations, peut-être même à cause d'elles, le projet d'agglomération reste difficile à cerner. Un flou organisationnel (volontaire?) l'entoure, car comme l'a indiqué Robert Cramer, conseiller d'Etat genevois, chargé du département du territoire *«il ne peut avoir comme force pour s'imposer que sa seule intelligence»*. En effet, toutes les instances de décisions politiques, administratives et autres en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme restent en place de chaque côté des frontières et la création d'une Communauté urbaine genevoise supranationale, -cantonale et/ou -communale n'est pas à l'ordre du jour.

De plus, plusieurs zones d'ombre subsistent. Le plan directeur La Praille-Acacias-Vernets prévoit la création d'un nombre important d'emplois, ce qui va accentuer le déséquilibre lieux de travail - lieux d'habitat entre la vieille Genève helvétique et la région qui l'entoure en France et augmenter les problèmes chroniques de circulation, alors que le projet d'agglomération veut viser l'inverse (DP 1784).

Par ailleurs le canton de Genève n'est pas en mesure de remplir ses objectifs en matière de construction de logements – 2'500 unités par an pendant 20 ans –, par manque de terrains à bâtir disponibles (DP 1779).

Le projet et sa mise en œuvre sont loin de satisfaire aux règles d'une démocratie participative. Et l'obtention du financement de la

Confédération est loin d'être acquis. *«Le fonds d'infrastructure de la Confédération ne pèse plus très lourd en regard des nombreux projets d'agglomération concurrents déposés, et le canton de Genève a déjà beaucoup reçu, notamment pour le raccordement ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse»* a déclaré Robert Cramer.

Enfin le projet d'agglomération ne prend pas en compte le développement circulaire autour du canton de Genève, cette autre Genève qui va de Douvaine à Divonne par Annemasse, Saint-Julien, Saint-Genis et Gex et qui compte déjà 300'000 habitants. De même il ignore le bouclement des ceintures routières et ferroviaires, la remise en état de la ligne Nyon-Divonne-Gex-Saint-Genis-Bellegarde, la traversée du Petit-Lac.

Ces oublis ou ces refus favorisent le développement d'axes, de radiales de circulation et de cadre bâti qui ramènent tous les flux vers le centre de l'ancienne Genève. Comme au bon vieux temps des comptoirs coloniaux. Genève devra encore lutter contre sa nature pour accepter l'évidence et un dessein plus partageux.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
p.a. Pierre Imhof – avenue Davel 19 – CH-1004 Lausanne – CCP 10-15527-9